

PERSONNELS DE L'UPJV

Déplacements

[Accueil](#) > [Infos pratiques](#)

L'ordre de mission garantit les agents en déplacement sur le plan administratif et juridique au regard de la législation sur les accidents de travail et de trajet. Sur le plan financier, il permet ou non, d'être remboursé des frais engagés, au vu des pièces justificatives.

Partir en mission

[demande d'ordre de mission](#)

A SAVOIR

La cellule missions prend en charge tous les ordres de mission de l'établissement, par le biais de la réception d'un formulaire en ligne renseigné par le missionnaire. Les commandes de billets passées au nom de l'établissement ne sont générées que par la transmission de ce formulaire et sont donc traitées exclusivement par la cellule missions.

Réservation de véhicule

[demande de réservation de véhicule](#)

[note sur la réservation de véhicule](#)

Déplacements en avion

Les déplacements à l'étranger doivent impérativement faire l'objet d'une demande d'ordre de mission avant le déplacement. Les commandes de billets d'avion auprès de la cellule missions doivent être adressées dans un délai minimum de 1 mois.

Contacts

Ordres de missions :

cellule-missions@u-picardie.fr - tel : 5835

Réservation de véhicule:

[Dorothée Porion](#)

FAQ

Étapes de traitement de votre OM
Avances sur les frais de déplacements temporaires
Missions et déplacements